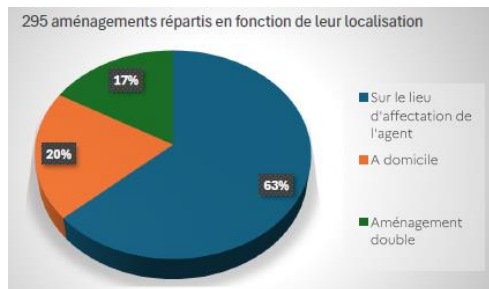


Rappel sur le maintien du TT handicap même pour la journée de fermeture du 21 novembre - Inquiétudes sur le flux à l'accueil début janvier 2025 – Déception sur la pauvreté de la BDE de novembre et des inévitables fins de CDD– Rétroactivité des médailles du travail sur 3 ans dans le calcul des salaires bonifiés de juin et décembre

Point sur la situation et l'accompagnement des agents en situation de handicap à France Travail Centre-Val de Loire

Avec un taux de **12.57% de collègues reconnus TH** (et en augmentation constante), notre établissement semble à l'écoute de cette particularité, comme en témoigne tous les dispositifs mobilisables et les référents associés en DR. Le livret d'accueil des nouveaux arrivants mentionne tous les accords et dispositifs afférents. Un livret spécifique concernant le handicap est en cours de réalisation.

Pourtant, les collègues concernés se heurtent parfois à des lenteurs de traitement, notamment dans le cas des aménagements de poste. La **durée moyenne de réalisation est de 74 jours**. Mais cette moyenne revêt des réalités très diverses et certains sont toujours malheureusement en attente plusieurs mois après leur demande. Pourtant, ce n'est apparemment pas un problème de budget *dixit* la Direction...



Les **aménagements de poste** peuvent parfois être très faciles à faire (simple fourniture d'un fauteuil ergonomique par exemple) et il est regrettable qu'à l'accueil perdurent toujours ces sièges « assis-debout » rapidement inconfortables même pour les agents en pleine forme !

Les **préconisations des médecins du travail** sont parfois mal (voire pas) intégrées par les managers, mais il arrive aussi qu'un agent se voit conseiller par le médecin de « ne pas interagir avec toute personne dans le cadre professionnel », rendant de fait son maintien dans l'emploi au contact des usagers et collègues très délicat...

Une souplesse particulière des horaires et/ou du télétravail peut être accordée aux agents en longue maladie avec protocole lourd.

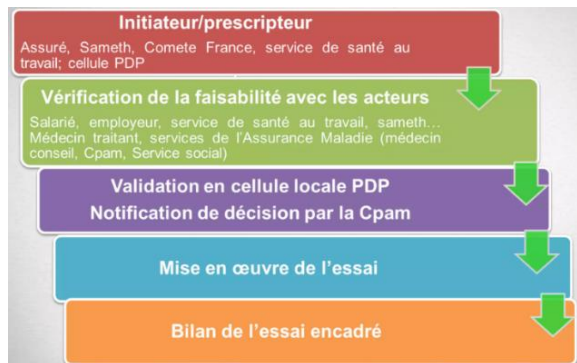
Bilan annuel des travaux du groupe de travail sur le maintien dans l'emploi prévu à l'accord pour l'emploi des personnes en situation de handicap

Un groupe de travail régional a été mis en place pour étudier les conditions de réussite de l'essai encadré.

En résumé, c'est la possibilité PENDANT SON ARRÊT DE TRAVAIL de vérifier s'il est possible de revenir sur son poste avec ou sans adaptation, voire sur un autre poste à l'issue de son arrêt.

Tous les détails ici :

<https://travail-emploi.gouv.fr/lessai-encadre>



Prochain CSE ordinaire le 28 novembre

Retrouvez nos informations sur
www.cfecgc-metiersdelemploi.fr !